

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'administration du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic dûment convoquée et tenue le 21 juin 2017

Sujet : Adoption du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) – Systèmes de mécanique du bâtiment (EEC.1V)

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et du *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)* concernant la détermination des cours et des activités d'apprentissage pour les programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC);

ATTENDU l'actualisation institutionnelle du programme Techniques de mécanique du bâtiment;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.02 du Règlement relatif à la Commission des études (R-17), la Commission a notamment pour fonction de recommander au Conseil d'administration l'approbation des cours et activités d'apprentissage;

ATTENDU les dispositions de la Politique de gestion des programmes (PO-05);

ATTENDU la recommandation du département de Mécanique du bâtiment;

ATTENDU la recommandation de l'équipe élargie du programme Techniques de mécanique du bâtiment;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

IL EST RÉSOLU :

CA-385-04.9 *D'adopter le programme menant à une attestation d'études collégiales (AEC) « Systèmes de mécanique du bâtiment (EEC.1V) ».*

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Anne Milot
Secrétaire générale

Le 22 juin 2017
AM/oq